

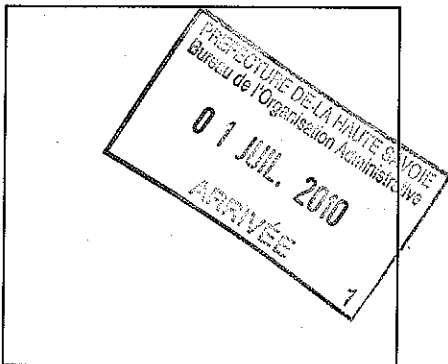


SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU CONTRAT GLOBAL ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ALBANAIS (SIGAL)

OBJET :

Fonctionnement :
**Convention de mise à
disposition des locaux pour
la plateforme des services à
domicile avec la commune
de Marigny-St-Marcel**

Cadre réservé à la Préfecture :



L'an deux mil dix, le 21 juin 2010, à 18 heures 30, les membres du Comité Syndical du SIGAL dûment convoqués se sont réunis au siège du SIGAL à Rumilly (74150) en session ordinaire présidée par M. Jean-Claude MARTIN, Président.

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 23
Date de convocation : mardi 15 juin 2010

PRESENTS :

M. Philippe HECTOR – Mme Sylvia ROUPIOZ – M. Bernard CARLIOZ (suppléant de M. Roland LOMBARD) – M. Jean-Pierre LACOMBE (suppléant de Mme Martine MANIN) – M. Bernard GAY – M. Pierre BECHET – M. Marcel THOMASSET – Mme Viviane BONET – M. Pierre BLANC (qui a reçu pouvoir de M. Christian HEISON) – M. Maurice POPP – M. François RAVOIRE (suppléant de Jean-Michel AVON) – Mme Hélène BUVAT – M. Jean-Claude MARTIN (qui a reçu pouvoir de M. Marcel BOUVIER) – M. François ABEL – M. Georges DUPASSIEUX – M. Roland DALEX – M. Jean-Claude GUERRAZ – M. Alain COLLINET – M. Jean-Louis DUBOIS – M. Alain BAUQUIS – M. Pierre FROELIG

ABSENTS :

M. Hervé TEYSSIER – M. Jacques COPPIER – M. Roland LOMBARD (suppléé par M. Bernard CARLIOZ) – M. Joseph PERISSIER – Mme Martine MANIN (suppléée par M. Jean-Pierre LACOMBE) – M. Jean-Marc PELCE – M. Christian HEISON (qui a donné pouvoir à M. Pierre BLANC) – M. Marcel BOUVIER (qui a donné pouvoir à M. Jean-Claude MARTIN) – M. Bernard BONNAFOUS – M. Jean-Michel AVON (suppléé par M. François RAVOIRE) – Mme Evelyne DEPLANTE – M. Jean-Pierre BUGUET – M. Jean-Jacques GUINOT

M. Marcel THOMASSET est désigné Secrétaire de séance.

Rapporteur : Monsieur le Président

Lors du précédent CDRA, le SIGAL a mis en place une plateforme (active depuis août 2002) de coordination des services et des associations d'aide à domicile de l'Albanais.

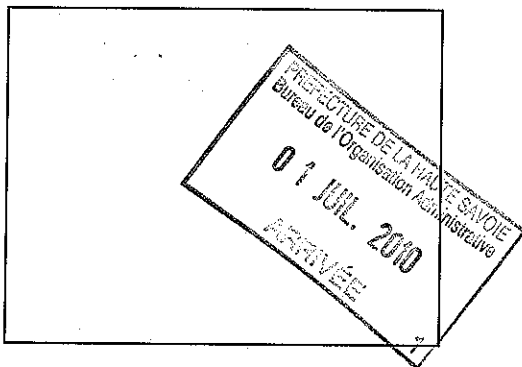


Dans le cadre de cette action, le SIGAL et le Service de Soins à Domicile (l'Association "Fier et Chéran") occupent conjointement des locaux d'une superficie de 135 m², à destination de bureaux, situés dans l'Ancienne Maison du Fruitiier à Marigny-Saint-Marcel. Une première convention entre le SIGAL, l'association et la commune a été signée en 2003. Il s'agit de la renouveler.

La convention définit les règles de répartition concernant la répartition du loyer, les charges de fonctionnement et du matériel entre le SIGAL et l'Association « Fier et Chéran » ; soit une répartition des frais à hauteur de 60% pour le SIGAL et 40% pour l'association :

- au prorata de la surface occupée, pour le loyer et charges locatives, taxe d'habitation, autres charges, frais d'entretien des locaux, signalétique, frais d'aménagement,
- totalement, pour les frais individualisés de fonctionnement (téléphone, frais d'assurance, etc.)
- sont également pris en compte les frais pris en charges par d'autres organismes que les parties à la convention (mobilier de bureau et matériel médical à but pédagogique).

Cadre réservé à la Préfecture :



Vu la convention proposée annexée à la présente délibération

ENTENDU l'exposé de Monsieur le président,

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention
- **AUTORISE** le Président à la signer

Ainsi délibéré,

Et ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour Extrait Conforme,

Le Président,

JC MARTIN.

